

Maternelle Albert CAMUS 91360 EPINAY SUR ORGE
Conseil d'école du 1er trimestre 2019/2020
Jeudi 14 novembre

Présents : Mme SIMONNEAU, directrice

Mmes CARTAL, JACQUES, VIGNAU et EGASSE, enseignantes (Mmes NOWICKI et SCHLAEINTZAUER sont excusées)

Mmes FERT et TULLIO, M. BRIOT, parents d'élèves PEEP

Mmes MARQUES ROSA et LABESSE, M. RONSMANS, parents d'élèves APIE

Mme FRANÇOIS, maire d'Épinay sur Orge

1) BILAN RENTREE ET POINT SUR LES EFFECTIFS

a) Présentation de l'équipe

Madame SIMONNEAU Stéphanie : directrice (déchargée le mardi).

Classe 1 (PS) : Aurore EGASSE et Astrid VIGNAU (en alternance) / Angélique POPINEAU

Classe 2 (PS) : Stéphanie SIMONNEAU et Clémence ANDREY (le mardi) / Angélique AUBERT

Classe 3 (MS/GS) : Gaëlle CARTAL / Agnès COEPFERT

Classe 4 (MS/GS) : Céline NOWICKI / Stéphanie LAFARGE

Classe 5 (MS/GS) : Myriam JACQUES / Rolande FOIS

Classe 6 (MS/GS) : Anne SCHLAEINTZAUER / Louise DELFOSSE

b) Partenaires de l'école

Inspectrice de circonscription : Mme ZELMATI (Palaiseau)

Médecins : Plus de médecin scolaire attiré mais une infirmière Mme JOLLY : les enfants de GS seront vus par le médecin à la demande des enseignantes.

Dr GARNIER (médecin PMI Longjumeau – Petite et Moyenne Sections) et Céline LEFEVBRE (infirmière PMI) : les enfants de PS seront tous vus par l'infirmière scolaire. Un retour des familles sera demandé dans le cas où l'infirmière aurait signalé quelque chose.

Rased : Mme SOMME (psychologue scolaire) et Mme LETIERCE (maître E)

Enseignant référent : Mme COURTIN - MDPH

Cantine : 1^{er} service → les élèves d'Angélique P., d'Angélique A. et d'Agnès - 2^{ème} service → les autres élèves avec Rolande, Stéphanie et Louise.

Garderie : Céline, Sébastien, Véronique, Mathieu, Sarah...

c) Les effectifs

Elaboration de la carte scolaire (ouvertures et fermetures de classes) en février 2019, puis ajustement en juin 2019 : nous passons de 144 à 153 élèves en quelques semaines d'où une « mise sous surveillance » de l'école. Un comptage des élèves est effectué par Mme l'Inspectrice le jour de la rentrée en présence de Mme Le Maire. Quelques enfants sont absents mais excusés. L'ouverture de classe a lieu le jeudi 12 septembre. Une ATSEM est nommée immédiatement sur la classe.

Deux nouvelles inscriptions depuis septembre (2 PS) et un départ (1 GS).

Classe 1 = PS Aurore EGASSE et Astrid VIGNAU : 27 petits

Classe 2 = PS Stéphanie SIMONNEAU et Clémence ANDREY : 27 petits

Classe 3 = MS/GS Gaëlle CARTAL : 12 Moyens et 14 grands = 26

Classe 4 = MS/GS Céline NOWICKI : 12 moyens et 13 grands = 25

Classe 5 = MS/GS Myriam JACQUES : 13 moyens et 13 grands = 26

Classe 6 = MS/GS Anne SCHLAEINTZAUER : 12 moyens et 13 grands = 25

Conclusion : Total par section : PS = 54 ; MS = 49 ; GS = 53 soit au total 156 élèves pour une moyenne de 26 élèves par classe.

2) VALIDATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Avec l'accord de tous les participants, les 2 prochains conseils d'école se tiendront : **jeudi 27 février à 17h30** et **mardi 16 juin à 18h00**.

3) VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANNEE SCOLAIRE

Vote à l'unanimité du règlement intérieur.

Point sur les exercices de sécurité :

Plan Vigipirate maintenu :

Entrées et sorties :

L'école est ouverte le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Le matin : de 8h30 à 11h30 et 12h00 les lundis et jeudis pour les élèves bénéficiant d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

L'après-midi : de 13h30 à 16h30. Un retour à 15h00 est possible pour les élèves de petite section faisant la sieste à leur domicile.

Les portes seront ouvertes dès 8h20 et 13h20 pour un temps d'accueil de 10 minutes avant le début du temps d'enseignement. Les enfants sont rendus à leur famille ou à une personne désignée sur la fiche de renseignements, à l'issue des temps de classe, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par un service municipal.

Les exercices de sécurité : Selon les instructions officielles, 3 évacuations incendie (1^{er} exercice fait le 01/10) et 3 concernant le PPMS (1^{er} exercice fait le 15/10) doivent être effectués. Les autres exercices PPMS sont prévus le 04 février (confinement) et le 12 mai (se réfugier dans l'école).

4) OBLIGATION SCOLAIRE DES 3 ANS :

La loi pour une École de la confiance a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

Obligation d'instruction : à partir de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans sont concernés par l'obligation d'instruction. Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

Assiduité : l'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. Toute absence doit être justifiée par écrit par les parents. Les absences répétées et injustifiées feront objet d'un signalement à l'Inspection. La loi prévoit toutefois que cette obligation d'assiduité puisse être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle : si les personnes responsables de l'enfant le demandent, un aménagement de son temps de présence l'après-midi peut être mis en place, aménagement qui sera réexaminé à chaque période.

Maternelle Albert CAMUS 91360 EPINAY SUR ORGE
Conseil d'école du 1er trimestre 2019/2020
Jeudi 14 novembre

5) RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

6 postes à pourvoir. 287 électeurs inscrits, 147 votants dont 18 bulletins blancs ou nuls. Total : 129 suffrages obtenus dont 55 pour PEEP donc 3 sièges et 74 pour APIE donc 3 sièges. Taux de participation : 51,22% (2018 53,79%).

Sont élus par ordre de représentation sur leur liste : pour la PEEP : Mme FERT Sandrine, Mme TULLIO Floriane, M. BRIOT Cédric, Mme KEV Michelle, Mme GHAZI AMIN Snobar et Mme MULLER Rebecca et Mme THOMAS-CLAUS Julie.

Pour l'APIE: Mme GIANNETTI Marianne, M. RONSMANS Cédric, Mme NAIM Malika., Mme MARQUES ROSA Sandra, Mme DIDAOUI Fedoua, Mme BITUSSI Clémence, Mme BOURGERON Paola, Mme LABESSE Juliette et Mme BIGAUD Maureen.

La liste des adresses mails des parents qui ont accepté sur la fiche « base élève » que leur adresse mail soit diffusée a été remise aux 2 associations en ce jour d'élections. Concernant la diffusion d'informations entre les associations et les parents rappel: *Même si le contenu de ces documents relève de la seule responsabilité des associations, l'institution se doit d'en prendre connaissance* (BO n°31 du 31/08/2006).

6) PROPOSITION DE VOTE UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE :

Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école. Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance **ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.** »

A l'unanimité, le conseil a décidé de maintenir le vote à l'urne et par correspondance pour l'année scolaire 2020-2021.

7) PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU PROJET D'ECOLE

Nouveau projet d'école annuel, à l'étude pour 2019-2020. Quatre grands pôles : « Ambition pour tous et excellence », « Bien-être pour tous », « Culture et citoyenneté responsable », « Equité et inclusion pour tous et pour chacun ». Pour chaque pôle, un diagnostic des réussites et des problématiques de l'école est effectué. Un plan d'amélioration est alors décidé et sa mise en œuvre et ses résultats doivent être évalués chaque année.

- a) **Ambition pour tous et excellence** : Variation des champs d'entrée dans la construction du nombre. Utilisation de la méthode Narramus en compréhension (janvier). Mise en place de PPRE. Prolongation du projet sciences sur le thème du vivant (monde animal).
- b) **Bien-être pour tous** : Mise en place de l'ENT ONE dans toutes les classes pour faciliter la communication avec les parents. Elaboration de règles de fonctionnement de l'école valables sur les temps scolaires et périscolaires. Réalisation d'un projet commun (fresque) : amener les élèves à réfléchir sur l'élaboration du projet, aménagement du lieu de vie (préau de l'école). Lourdeur des tâches administratives pour les enseignants au détriment du travail pédagogique.
- c) **Culture et citoyenneté responsable** : Projet coopératif : réalisation d'une fresque avec inauguration. Projet sportif : mettre en avant les valeurs du sport sans compétition autour d'une rencontre inter-écoles.
- d) **Equité et inclusion pour tous et pour chacun** : Projet sportif : mettre en avant les valeurs du sport sans compétition autour d'une rencontre inter-écoles.

Coopérative : Pour information la coopérative sera demandée début décembre. Merci aux parents qui ont déjà participé.

Dates à retenir pour les parents :

Semaines des samedis 14 décembre, 29 février et 20 juin : entretien individuel avec les parents et l'enseignante (voir planning par classe). Remise du carnet de suivi des apprentissages en février et en juin.

Mardi 17 décembre à 15h00 : spectacle de Noël La Cicadelle « Un tour du monde pour le Père Noël »

Jeudi 19 et vendredi 20 décembre : portes ouvertes aux parents exposition de Noël aux heures d'entrées et de sorties

Goûter de Noël déguisé le jeudi 19 décembre.

Echanges avec les partenaires :

Médiathèque : 2 ou 3 rendez-vous par classe sont programmés.

Caisse des écoles : Venue du Père Noël le jeudi 19 décembre au matin; spectacle commun au mois de février. Appel de cotisations au mois de mars.

Echanges avec l'école élémentaire CAMUS : Lectures d'albums ou de livres par les élèves de Mmes KALFON et MUTTI pour les quatre classes de MS-GS.

8) RESTAURATION SCOLAIRE

Deux services sont mis en place, chacun regroupant 3 classes : les élèves d'Angélique P., Angélique A. et Agnès mangent au premier service, les autres enfants mangent au deuxième service avec Rolande, Stéphanie et Louise. Chaque service dure environ 45 minutes. Sont présents à chaque service 3 ATSEM et 3 personnes chargées de la restauration ; des animateurs proposent des activités aux enfants qui le désirent en attendant le repas ou bien à sa suite. Les enfants sont incités à goûter les aliments proposés : ce temps de restauration est aussi un temps d'apprentissage du goût et une initiation à la citoyenneté (limitation du gaspillage). Les menus sont élaborés lors de commissions en présence notamment de représentants des associations de parents d'élèves et du Conseil Municipal des Enfants, d'animateurs, du directeur de la cuisine centrale ; ces menus suivent les obligations légales et les recommandations d'une diététicienne. Les repas proviennent de la cuisine intercommunale des 4 Fourchettes. Les représentants de parents peuvent participer au repas des enfants dans le restaurant scolaire sur un temps de cantine (prévenir Mme SEISSEN, responsable de la restauration scolaire, au moins 3 jours ouvrés avant la date du repas).

9) GOÛTER SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Les goûters sont élaborés en suivant les recommandations du médecin de la PMI : les enfants se voient proposer du pain accompagné de fromage, de confiture ou de chocolat, ou bien un laitage ou une compote avec un biscuit, et plus occasionnellement un gâteau. Les fruits restants du repas du midi sont également mis à la disposition des enfants.

10) TRI SELECTIF A L'ECOLE

Une proposition est faite par l'APIE d'instaurer le tri sélectif au sein de l'école. Mme Le Maire annonce qu'il s'agit d'un des sujets actuellement étudiés par le Conseil Municipal des Enfants. L'équipe enseignante participera volontiers à ce projet. Un recyclage des stylos et feutres (corps en plastique) semble également possible.

11) LE PRIX DES JEUNES DESSINATEURS

Il est organisé par la PEEP : le thème est « dessine ta saison préférée ». Les dessins sont à remettre au plus tard le 07 mars 2020. Participation libre de l'enfant avec l'autorisation parentale à mettre au dos du dessin et/ou participation aussi des classes. Tous les participants seront récompensés par un petit cadeau.